



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_23070-DE

Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23070/ DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE CONCERNANT LES ZONES D'ACCÉLÉRATIONS EN ÉNERGIE RENOUVELABLES

VU la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables énonçant la demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables. Il s'agit d'identifier les zones où les communes souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.

CONSIDÉRANT la démarche proposée par la Communauté de Communes du Baugeois Vallée pour définir les zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables. Il convient de désigner un référent pour la commune des Bois d'Anjou.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_23070-DE



DÉSIGNE Samuel MAUPETIT en tant que représentant de la commune concernant les zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON